



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-01

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 5 août 2020, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 1393, rue Notre-Dames-de-Lourdes à St-Edmond-de-Grantham, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur le 10^e Rang (lot 5 466 319).

Cette demande consiste à normaliser une situation qui enfreint le règlement de lotissement quant à la profondeur du lot. Le lot projeté aura une profondeur 55,58 mètres alors que le *Règlement de lotissement #27*, à l'article 3.2.3, stipule que la profondeur pour une lot qui est à moins de 100 mètres d'un cours d'eau doit avoir une profondeur de 75 mètres minimum.

Donc la demande de dérogation porte sur une différence de 19,42 mètres carrés au niveau de la superficie.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 août 2020.

Avis donné le 15 juillet 2020

Donald Brideau
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Edmond-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 juillet 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juillet 2020.

Donald Brideau

Donald Brideau
Directeur général et secrétaire-trésorier